



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 12 novembre 2024, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2024-0033 4, rue Angus	Autoriser, pour une habitation existante, que celle-ci empiète de 3,43 m dans la marge latérale droite de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-200.
DDM 2024-0034 957, chemin du lac de l'Achigan	Autoriser, pour l'agrandissement projeté, soit un garage intégré avec pièce au-dessus, que celui-ci empiète de 1,8 m dans la marge latérale droite de 5 m sur un terrain de moins de 1500 m ² de la zone H-313.
DDM 2024-0035 24, rue Albert	Autoriser, pour l'agrandissement projeté, que celui-ci empiète de 3 m dans la marge latérale droite de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-208, pour le logement intergénération projeté, que sa superficie soit de 152 m ² plutôt que 120 m ² et que cette superficie de planchers soit de plus de 30 % par plancher.
DDM 2024-0036 2268-2270, chemin des Hauteurs	Autoriser, pour une enseigne projetée, que celle-ci soit peinte sur une partie du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande avant cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur ladite demande, et ce, avant le 8 novembre 2024, en indiquant clairement, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 23 octobre 2024.

Mathieu Meunier
Directeur général
/mp